



Permis (UE-AELE) - Changement de canton

Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais

Tous les permis

- Ancien permis de séjour
- Formulaire bleu (à retirer auprès de l'administration communale)
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail actuel (uniquement pour les permis L et B)
- Copie des décomptes détaillés du chômage depuis l'obtention du permis à ce jour
- Attestation d'assurance maladie suisse
 - ou carte européenne valable seulement pour les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche)
 - accompagnée du formulaire "choix du système d'assurance-maladie applicable" pour les ressortissants français
 - accompagnée du formulaire "couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte-durée" pour les ressortissants allemands, italiens et autrichiens.
- Copie du contrat de bail
- 2 photos passeport
- Questionnaire d'annonce d'arrivée entièrement rempli
- Fr. 75.- /adulte et Fr. 30.-/enfant pour les frais de changement de canton

A présenter en plus par les titulaires du permis B

- Certificat de travail indiquant la durée précise de l'activité auprès des différentes entreprises depuis l'obtention du permis B
- Copie de la lettre de licenciement ou de résiliation
- Extrait de l'office des poursuites de son ancien domicile (liste complète)
- Attestation de l'aide sociale de son ancien domicile indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour

A présenter en plus pour les titulaires du permis C

Si moins de 15 ans en Suisse :

- extrait de l'office des poursuites de son ancien domicile (liste complète)
- attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, de son ancien domicile



Seuls les dossiers complets seront acceptés